

DELIBERATION N° 163-26

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le dix-neuf mai deux mille vingt-six à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 11 mai 2026 conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du CGCT applicables en la matière.

Présents :

ABERT Richard	ROSSI Angélique	PICAVEZ Sylvie	CHARLES Christian
SERRE Emmanuel	ANGULO Alexandre	FROMENT Thierry	BALME Eric
CROS Marlène	MEUNIER Carine	MIMRAM Benjamin	VIALANEIX Nicolas
KAITANDJIAN Patrick	LAMOUR Jérôme	SENAC Louis	GRAND Florence
BONNET Elodie	BONNIER Eric	SAURAT Coraline	ANDRIEUX Georges
DELOR Gérard	BARI Nadine	GRIET Bernard	PAULIN Jean-Paul
MAUROY Claude	CIOT Xavier	JACOB Hervé	GAILLARD Hervé
BERTINI Luc	FAYARD Adeline	BATKO Richard	NEY Jean-Noël
FAURE Philippe	BUGNI Mathis	LOIRE Marie Noële	CHALLON Valérie
BERTRAND Renaud	GIRARDOT Frédéric	STUTZ Anne	MAUGIRON Frédéric
BRUGNERA Jean-Michel	DECHAUX Marie-Claire	CURT Jean-Pierre	MAUGIRON Gilbert
GERBI Franck	LAURENS Patrick	MOUSSIER Aurélien	BARTHELEMI Maryse
ROBERT Philippe	DAPPEL Christophe	RAVANAT Jean-Luc	FOGLIA Maxence
BATTISTEL Marie-Noëlle	NEGRO Julie	GARNIER Jean-Luc	GUIGNIER Jean-Marc

Absents excusés représentés : GONNORD Franck (pouvoir à BONNIER Eric), TRAPANI Mary (pouvoir à FAYARD Adeline), TAVERNA Philippe (pouvoir à FOGLIA Maxence), LARCHER Cécile (pouvoir à SAURAT Coraline), VAN DUIJN Renaud (pouvoir à CHALLON Valérie).

Nombre de délégués en exercice :	62
Nombre de délégués présents :	56
Nombre de pouvoirs :	05
Nombre de délégués votants :	61

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

OBJET : BUDGET ANNEXE ECONOMIE-EMPLOI (MATHEYSINE DEVELOPPEMENT – 55006) : DM N° 01-2026

Conformément aux dispositions de la nomenclature comptable M57, il convient d'intégrer les frais d'études liés au programme de réhabilitation de la Gare du Temps (opération 0174) au compte des travaux en cours.

Par ailleurs, la CCM a encaissé, au titre de l'année 2025, une restitution partielle par la Région de sa participation au financement des avances remboursables accordées aux entreprises dans le cadre du FRU.

Ce fonds ayant été abondé par l'Agence pour le Développement de la Matheysine, il convient de lui reverser le remboursement correspondant.

La présente décision modificative retrace les ouvertures de crédits et les mouvements comptables nécessaires.

Chapitre	Opération	Article	Programme / libellé	Fonctionnement		Investissement	
				Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
c/23	0174	2313	Travaux en cours			1 450,00	
c/20	0174	2031	Frais d'études				1 450,00
c/27		27632	Créances sur Région			5 000,00	
c/27		27632	Créances sur Région				5 000,00
TOTAL				0,00	0,00	6 450,00	6 450,00

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACTE** les mouvements de crédits ci-dessus développés ;
- **AUTORISE** Mme la Présidente à engager les démarches nécessaires et à signer tous documents inhérents à cette décision ;
- **CHARGE** Mme la Présidente et Mme la Comptable des finances publiques de l'application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 19 mai 2026

La Présidente,
Coraline SAURAT

Le secrétaire de séance,
Sylvie PICA VEZ